



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
21 mai 2026

Conférence de presse du Premier ministre relative aux réponses apportées à la crise du carburant

Seconde vague d'aides au carburant : le Gouvernement confirme sa volonté de modifier les critères d'éligibilité aux aides comme le demande l'OTRE

Le Premier ministre, Sébastien Lecornu, a annoncé ce jour une nouvelle vague d'aides destinée aux secteurs fortement impactés par la crise au Moyen-Orient et la flambée des prix du carburant. Pour le Transport Routier, Philippe Tabarot, ministre des Transports, a confirmé « la reconduction du dispositif d'aides forfaitaires pour une durée de trois mois », affirmant sa volonté d'en simplifier les modalités d'attribution.

L'OTRE rappelle une nouvelle fois que l'aide accordée aux transporteurs ne constitue nullement une remise de 20 centimes par litre à l'achat de carburant, mais une aide forfaitaire par véhicule. Elle rappelle également que le décret du 17 avril 2026, encadrant les conditions de versement de cette aide, n'est entré dans sa phase opérationnelle que le 12 mai, avec l'ouverture du portail de l'ASP. **À ce jour, les aides n'ont toujours pas été versées aux entreprises, elles ne le seront que début juin.**

L'OTRE souligne par ailleurs qu'une majorité d'entreprises ne pourront pas bénéficier de cette première aide, en raison de critères d'éligibilité inéquitables et discriminants, **privant environ 80 % des entreprises de l'accès aux aides supérieures à 5 000 €.**

Depuis plusieurs semaines, l'OTRE agit quotidiennement auprès des pouvoirs publics, comme l'a d'ailleurs rappelé Monsieur le Ministre Tabarot, afin d'obtenir une révision des critères d'éligibilité de la seconde vague d'aides, déjà annoncée début mai par le Gouvernement et attendues pour le mois de juin.

L'OTRE insiste sur le caractère urgent et indispensable d'une révision des conditions d'éligibilité de cette nouvelle aide. Dans un contexte économique qui demeure particulièrement tendu pour les entreprises du transport routier, fortement exposées à la volatilité des prix de l'énergie et à la dégradation de leurs marges, les attentes de la profession sont considérables. De nombreux transporteurs continuent de rencontrer d'importantes difficultés pour répercuter intégralement les hausses de coûts auprès de leurs clients, malgré les dispositifs existants. Cette situation fragilise durablement leur trésorerie et leur compétitivité.

La confirmation de la reconduction de l'aide va dans le bon sens. L'OTRE souligne positivement la volonté du Gouvernement de répondre favorablement à sa demande de révision des critères d'accès à l'aide, en les simplifiant afin de garantir un soutien équitable, efficace et accessible au plus grand nombre d'entreprises. Elle attend maintenant la concrétisation de cette annonce.

À propos de l'OTRE : L'Organisation des Transporteurs Routiers Européens (OTRE) représente les entreprises de transport routier et prestataires logistiques françaises, majoritairement des ETI, PME et TPE à capitaux patrimoniaux. Elle défend au quotidien leurs intérêts auprès des pouvoirs publics, dans les négociations sociales de branche et au sein des instances professionnelles nationales et européennes. Au 31 décembre 2024, elle représente 3 600 entreprises adhérentes pour 110 000 salariés.

CONTACT PRESSE : Jean-Marc RIVERA – Délégué Général – 06.30.12.37.37

OTRE - Organisation des **T**ransporteurs **R**outiers **E**uropéens
Domaine du Courant – 10 bis rue du Courant - 33310 LORMONT
Tél : +33 (0)1 53 62 83 40 - contact@otre-direction.org - www.otre.org
N° Préfectoral : 4832 - Siret : 434 428 470 00026